

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 20 février 2020 à 20h30**

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt février,  
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

**Etaient présents :**

- Florian **PAQUET**
- Denis **JUNG**
- Julien **CHERVIER**
- Boris **LAMOTTE**
- Dominique **FAUCHET**
- Fabrice **LANIER**
- Odile **POBELLE**
- Marina **CHARALAMBIDIS**

**Était absent :**

- Emmanuel **ORRY**

La séance est ouverte à 20h30.

**Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Marina CHARALAMBIDIS a été désignée secrétaire de séance.

**Travaux de reconstruction du pont de la Salinerie à Labergement**

Les travaux de reconstruction du pont de la Salinerie situé à Labergement étaient prévus en 2021 mais l'apparition d'un trou dans la voûte nous contraint de les avancer.

La MiCA (qui met à la disposition des mairies et des structures intercommunales des spécialistes pour les conseiller dans leurs projets de travaux) a alors proposé deux solutions :

- Rénover le pont à l'identique,
- Démolir le pont existant et le reconstruire avec cadre en béton : cette solution est préconisée par les études compte tenu du trafic et du tonnage à supporter par cet ouvrage, afin de garantir une meilleure pérennité.

Plusieurs entreprises spécialisées en matière de construction d'ouvrages d'art ont été consultées et trois ont répondu à la consultation : GAUDRY, JEAN ALLER et GRAGLIA.

La société GAUDRY s'est rendue sur place et a pu prendre en compte toutes les problématiques du futur chantier. Elle prévoit d'ailleurs d'élargir le pont de 1 mètre. Le devis s'élève à 33 503,40 € TTC (délai estimé entre la commande et le début du chantier : 2 mois minimum).

A titre informatif, la société Jean ALLER a proposé un devis à 30 323,40 € TTC et la société GRAGLIA à 95 038,80 € TTC.

Le Conseil Municipal indique également son souhait qu'une attention particulière soit portée à l'esthétique des garde-corps.

Ces travaux n'étant, à la base, pas prévus pour cette année, des demandes de subvention exceptionnelles ont dû être faites auprès de l'Etat au titre de la DETR (50% du montant HT des travaux) et du Conseil Départemental (30% du montant HT).

*Le Conseil Municipal procède au vote. Il **approuve à l'unanimité** la réalisation de la reconstruction du pont de la Salinerie à Labergement par la société GAUDRY.*

### **Travaux de dérasement des accotements**

Afin de garantir un meilleur écoulement des eaux pluviales et d'éviter une dégradation trop importante des bords de voirie, des travaux de dérasement sont envisagés en 2020 au hameau de Labergement et le long du chemin qui conduit au château d'eau.

Deux devis ont été demandés pour ces travaux. La société EUROVIA a répondu pour un montant de 4 581,60 € TTC et la société DROUOT pour un montant de 1 832,64 € TTC.

*Le Conseil Municipal procède au vote et **approuve à l'unanimité** le devis de M. DROUOT pour ces futurs travaux de dérasement des accotements.*

### **Point sur les divers travaux d'entretien de l'année 2020**

1°) Le bloc sanitaire a été changé dans le logement communal au-dessus de la Mairie par la société GEST.

2°) L'élagage du tilleul a été réalisé par la société URENA dans l'allée des pins.

3°) L'abatage du frêne très malade près de l'aire de pique-nique aura bientôt lieu et Monsieur URENA propose de le remplacer par un arbre de type « Ginkgo biloba », variété résistante.

4°) Un cerisier qui avait gelé a été remplacé dans le verger conservatoire de la cour de la Mairie.

5°) Un tailleur de pierres a été sollicité pour de futurs travaux : un devis sera prochainement transmis.

### **Convention de ramassage des objets encombrants**

Comme chaque année, la Communauté des Trois Rivières propose pour 78 centimes d'euros par habitant de venir ramasser les objets encombrants : cette année, la collecte aura lieu le 30 juin 2020.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le renouvellement de la convention avec la Communauté des Trois Rivières pour le ramassage des encombrants.*

### **Etudes des propositions de TDF : parcelle A14**

La société TDF, qui occupe depuis des années la parcelle communale A14 avec son antenne relais, souhaite désormais en maîtriser l'emprise foncière.

Pour rappel, TDF héberge sur son pylône des emplacements qui sont loués aux opérateurs de téléphonie mobile.

TDF a proposé à la Commune de Moly de lui vendre les 400 m<sup>2</sup> de terrain pour l'équivalent de onze années de loyer.

A titre d'information, le loyer actuel perçu par la Commune est d'environ 2700 euros annuels.

Florian PAQUET s'est renseigné auprès d'autres communes ainsi que du Conseil Départemental afin de pouvoir obtenir toutes les informations utiles avant une prise de décision.

Il en ressort 2 hypothèses de travail étudiées par le Conseil Municipal :

- Soit la Commune de Moly vend la parcelle à TDF.
- Soit la Commune de Moly poursuit la location de la parcelle jusqu'au terme du bail en cours (octobre 2023) et négociera avec TDF à ce moment là de nouvelles conditions de location dans le cadre d'un nouveau bail.

Ces réflexions ont lieu dans un contexte de fortes évolutions dans le domaine de la téléphonie mobile, avec notamment l'implantation de nouvelles antennes relais par des opérateurs en direct.

Compte-tenu de ce contexte particulièrement évolutif et concurrentiel, il apparaît évident que la Commune a tout intérêt à continuer de maîtriser l'emprise foncière en question et à ne pas vendre la parcelle A14 à TDF.

*Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de continuer la location de la parcelle à TDF jusqu'au terme du bail en cours et de négocier de nouvelles conditions de location au terme de ce dernier.*

#### **Consultation du Conseil Municipal sur l'exercice du droit de préemption communal**

Le Conseil Municipal de Moly est saisi par un notaire dans le cadre de la vente d'un lot de quatre parcelles forestières afin de savoir s'il souhaite exercer son droit de préemption communal au titre du Code forestier (article L 331-22).

Cet ensemble de parcelles représente une surface de 4ha 19a 70ca et est vendu au prix de 15 000 euros.

*Compte-tenu du prix et du faible intérêt pour la commune, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de ne pas faire valoir son droit de préemption.*

#### **Acquisition de la parcelle destinée à accueillir la future micro-crèche**

Le Conseil Municipal est appelé à confirmer son accord de principe s'agissant de l'acquisition d'une parcelle de 600m<sup>2</sup> (AB147p) destinée à accueillir la future micro-crèche.

Le bornage a été effectué ainsi que l'arrêté d'alignement. La déclaration préalable visant à détacher les deux lots de la parcelle est en cours de validation par la DDT.

La COVATI a délibéré favorablement en janvier 2020 pour la réalisation de cet équipement à Moly. Pour rappel, la Commune s'engage à mettre à disposition le terrain à la COVATI dans le cadre d'une convention de mise à disposition et la COVATI sera maître d'ouvrage du projet et le financera, grâce aux subventions sollicitées auprès de la CAF, du Conseil Départemental et de l'Etat.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'acquisition de 600m<sup>2</sup> issus de la parcelle AB147 au prix de 12 000 euros, hors frais de notaire.*

## Questions diverses

1°) La FNACA organise cette année à Moloy la commémoration du 58<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, le 19 mars 2020 à 16h00 au Monument aux Morts. Un verre de l'amitié sera offert par la commune à l'issue de la cérémonie.

2°) Une randonnée pédestre sera proposée par Nicolas Monnier le 5 avril sur un parcours de 8.5km dans le cadre des « parcours du cœur ».

3°) La seconde édition de la fête des voisins sera organisée par Nicolas Monnier et aura lieu le 29 mai 2020 à partir de 18h30.

4°) Le Conseil Municipal remercie très chaleureusement tous les bénévoles de la bibliothèque municipale qui ont organisé l'atelier lecture le 19 février dernier à 16h00. Ce moment convivial suivi d'un goûter a été très apprécié de tous.

5°) La LPO organise une réunion de présentation du projet de l'inventaire naturaliste de Moloy dans la salle du Lavoisier le 6 mars 2020 à 19h00. Soyez nombreux à venir rencontrer ces spécialistes passionnés ! Un bon moment de découverte en perspective.

6°) Une habitante de la commune va prochainement proposer des ateliers crochet et couture (fabrication de décors par exemple...). Informations à suivre.

7°) Fabrice LANIER informe que l'ONF ne souhaite pas que soient débités les arbres tombés au sol en forêt suite aux récents coups de vent (l'ONF s'appuie sur le plan d'aménagement forestier). Le Conseil Municipal regrette vivement ce refus de l'ONF et souhaite que les troncs puissent être débités et servir en bois de chauffage.

9°) Nicolas MONNIER a fait part à la Municipalité d'un projet de construction et d'installation sur Moloy d'un petit commerce (bar/épicerie/restauration) sous forme d'une SAS. La Commune de Moloy est sollicitée afin de l'aider dans la concrétisation de son projet. Informations complémentaires à venir.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**

**Pour extrait conforme  
au Registre des Délibérations  
Le Maire,**

**Florian PAQUET**

